



Travaux pendant la procédure de divorce

Par Visiteur

Bonjour,

Nous sommes en procédure divorce par consentement mutuel (sur papier..), sommes mariés en séparation de biens et avons deux enfants (18ans 1/2 en étude . et 15 ans),

A ce jour, la maison est en indivis et je vais en être propriétaire. Mon mari était décidé à faire installer une piscine jusqu'à ce qu'il quitte la maison. Mes enfants me demandent de faire les travaux. Dans le cas où je puisse obtenir un prêt bancaire (vu la situation...) ou si l'argent m'est prêté, est-ce que mon mari peut argumenter que je ne suis pas dans la nécessité pour discuter du montant des différentes pensions ou compensations qu'il devrait verser, en particulier pour les enfants.

Merci pour votre réponse et meilleures salutations

Par Visiteur

Chère madame,

Dans le cas où je puisse obtenir un prêt bancaire (vu la situation...) ou si l'argent m'est prêté, est-ce que mon mari peut argumenter que je ne suis pas dans la nécessité pour discuter du montant des différentes pensions ou compensations qu'il devrait verser, en particulier pour les enfants.

L'obtention d'un crédit bancaire n'est nullement lié à votre état de besoin personnel mais bien à l'état de besoins de enfants ainsi qu'aux facultés contributives de monsieur.

En outre, un crédit bancaire n'étant juridiquement pas un revenu, et pour cause (!) puisqu'il doit être remboursé avec intérêts, je ne vois pas comment monsieur pourrait s'en prévaloir pour pouvoir prétendre à un abaissement de la pension alimentaire dus aux enfants.

Très cordialement.